



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Protection des Populations  
Service environnement**

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, PRÉFET DU MORBIHAN PAR INTÉRIM  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;
- Vu** le récépissé de déclaration délivré le 27 juin 2008 à Monsieur GUYOT Jean-Claude pour l'exploitation au lieu dit « Les Princes » 56120 LANOUÉE d'un élevage de volailles comportant 28000 poulettes soit 28000 animaux-équivalents ;
- Vu** l'arrêté préfectoral d'enregistrement délivré le 12 décembre 2017 à Monsieur GUYOT Jean-Claude pour l'exploitation au lieu dit « Les Princes » 56120 LANOUÉE d'un élevage de volailles comportant 40000 emplacements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;
- Vu** la demande déposée le 16 juin 2022 par **GUYOT Christine** ;

Reconnaît avoir reçu de :

**GUYOT Christine** dont le siège social est situé au Lieu-dit « **Les Princes** » **56120 FORGES DE LANOUÉE**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation à **cette adresse** un élevage de **volailles** comportant **40000 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2111-1** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le

09 AOUT 2022

Par délégation du Préfet à  
la Direction Départementale de la Protection des Populations  
par subdélégation  
L'Adjointe au chef du service environnement,

Camille LATOUR

Copie du présent récépissé sera adressée à :  
- M. le Maire des FORGES DE LANOUÉE